

Bilan et enjeux du règlement de l'Union relatif aux services financiers: incidence et progression vers un cadre de réglementation financière de l'Union plus efficace et efficient et vers une Union des marchés de capitaux

2015/2106(INI) - 10/11/2015

Le Conseil a adopté des **conclusions** dans lesquelles il se félicite du plan d'action de la Commission pour la mise en place d'une union des marchés des capitaux, tout en appelant à maintenir cette dynamique à long terme, grâce à un **programme concret et ambitieux** de nature à assurer la continuité de l'action.

La Conseil a apporté son soutien aux domaines prioritaires suivants :

- **accroître la diversité des sources de financement disponibles pour toutes les entreprises**, notamment les PME et les sociétés à petite et moyenne capitalisation, provenant de marchés financiers de taille plus ou moins grande. Cela passe par : i) des initiatives venant du marché et l'autorégulation du marché, ii) des initiatives législatives, lorsque des obstacles injustifiés le nécessitent et iii) l'accélération des travaux dans des domaines tels que la directive sur les prospectus, le capital-risque, le financement participatif, les placements privés, les mini-obligations, les marchés de croissance des PME et les informations sur le crédit à l'intention des PME;
- **créer un environnement réglementaire adéquat** pour des investissements durables à long terme et le financement des infrastructures en Europe en prévoyant des mesures pour attirer les capitaux privés en vue de réaliser les objectifs du [plan d'investissement pour l'Europe](#) ;
- **accroître les investissements et étoffer les choix pour les investisseurs de détail et institutionnels, tout en leur offrant une protection suffisante** : i) publication au dernier trimestre de 2015, d'un livre vert sur les services financiers de détail et l'assurance, ii) travaux exploratoires sur les avantages potentiels d'un cadre européen pour les plans d'épargne individuels à long terme ;
- **renforcer la capacité des banques à prêter, en particulier aux PME**, notamment par la création d'un cadre approprié permettant de relancer des opérations de titrisation simples, transparentes et standardisées ;
- évaluer la cohérence et l'incidence des **réformes financières** sur le financement de l'économie réelle ;
- **examiner et éliminer les obstacles transfrontières injustifiés au développement des marchés de capitaux** pour l'ensemble des 28 États membres, y compris dans le domaine de la compensation et du règlement ainsi que des autres infrastructures de marché, et trouver des solutions pratiques aux **obstacles fiscaux** existant de longue date, par exemple la double imposition liée aux mécanismes actuels de retenue à la source.

Le Conseil a :

- appelé à une adoption rapide du [règlement](#) du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes en matière de titrisation ainsi que du [règlement](#) du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ;

- exprimé son intérêt pour la future proposition de la Commission destinée à réviser la [directive «prospectus»](#) afin qu'il soit plus facile et moins onéreux pour les entreprises de lever des fonds sur les marchés publics ;
- insisté sur l'importance de préserver les objectifs de **stabilité financière** de la législation financière, la protection des consommateurs et des investisseurs ainsi que le marché unique, notamment grâce au règlement uniforme.

La Commission a été invitée à :

- **évaluer les effets des régimes en vigueur dans les pays tiers**, y compris en termes d'équivalence et de reconnaissance mutuelle, sur les réglementations en vigueur concernant la structure des marchés européens des capitaux et l'accès effectif aux marchés des pays tiers;
- consulter les États membres en vue de **recenser les obstacles liés au droit de l'insolvabilité des entreprises** qui pèsent sur la mise en place d'un marché unique des capitaux ;
- présenter les résultats de son étude concernant les problèmes transfrontaliers qui se posent **dans le domaine de la responsabilité et des déchéances de dirigeants** et les suites qui pourraient lui être données ;
- analyser les obstacles éventuels dans d'autres domaines, comme la législation en matière de **valeurs mobilières** par exemple.

La Conseil a estimé indispensable que les **autorités européennes de surveillance** (AES) s'emploient à renforcer la convergence de la surveillance, en vue d'améliorer le fonctionnement du marché unique des capitaux. La Commission devrait prévoir d'analyser plus en détail d'ici la mi-2016, dans le cadre d'un **Livre blanc**, la gouvernance et le financement des AES.

De plus, les autorités nationales devraient appliquer, sans réserve et de manière cohérente, **les règles financières de l'UE** afin de garantir sur tout le marché des capitaux de l'UE les normes les plus élevées en matière de conduite et d'intégrité.

Le Conseil a exprimé le souhait de travailler avec la Commission afin d'élaborer une **feuille de route** visant à répertorier les obstacles pesant sur la libre circulation des capitaux et les moyens de supprimer les obstacles les plus préjudiciables et injustifiés. Il a invité la Commission à lui adresser **un rapport, au moins tous les six mois**, afin de fournir une évaluation des progrès enregistrés dans la mise en place de l'union des marchés des capitaux.